

COMMUNE DE SAINT GEORGES DU BOIS
(Charente-Maritime)

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE du 11/05/2023

N° 31/2023

ARRETE

*Portant réglementation de la circulation
Sur la Commune de Saint Georges du Bois
« Grand Fief de Chaillé » - Rue des Fougères*

Nous, Jean GORIOUX, Maire de la Commune de Saint Georges du Bois (Charente-Maritime),

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'état,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2212-1, L2212-2, L 2213-1 à 2213-3,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-8 et R 411-25 à R 111-28,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié,

Vu la demande de l'entreprise – MOREAU Levage SAS en date du 03/05/2023.

Considérant que les travaux de levage et mise en place du pylône de télécommunication- « Grand Fief de Chaillé » rue des Fougères - 17700 Saint Georges du Bois, nécessitent la réglementation de la circulation en rue Barrée avec déviation le 30 Mai et 1^{er} Juin 2023 et ce pour une durée de 2 jours calendaires. La déviation se fera par les rues alentour comme indiquées sur le plan.

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation sera réglée en rue barrée avec panneaux B15 / C18, conformément au schéma de signalisation n° 4-04 (Chantiers fixes) du manuel de chef de chantier (voirie urbaine, volume 3).

ARTICLE 2 : Pendant cette période, le stationnement sera interdit dans l'emprise et 50 mètres de part et d'autre du chantier des deux côtés de la voie.

ARTICLE 3 : Par temps de brouillard et lorsque les conditions de visibilité sont inférieures à 100 m, les travaux seront interrompus et toutes dispositions prises afin de libérer la plus grande largeur de chaussée possible.

ARTICLE 4 : Ces prescriptions sont applicables du 30 Mai 2023 au 01 juin 2023 inclus de 8h00 à 18h00, et ce pour une durée de 2 jours calendaires.

ARTICLE 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise MOREAU Levage SAS chargée des travaux et devra être conforme à l'instruction interministérielle susvisée.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux lois et à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint Georges du Bois.

ARTICLE 8 : Monsieur Le MAIRE de Saint Georges du Bois,
Monsieur Le Responsable des Services techniques,
Monsieur Le Commandant de la brigade de gendarmerie de SURGERES,
Monsieur Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
La Société MOREAU Levage SAS représentée par Monsieur LAFFARGUE
Cyril

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier.

Fait à Saint Georges du Bois, le 11 Mai 2023.

**Par délégation du Maire,
Le Maire Adjoint,
David PACAUD**



Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



panneau KD
"Déviation"

Panneau KO1
"Route Barrée"

Panneau KO1
"Route Barrée"

panneau KD
"Déviation"

Rue des Fourcères

panneau KD
"Déviation"

Google

Les Petrières

panneau KD
"Déviation"

Cure

Rue des Varennes

Expert Auto
Ferme temporaire ouvert

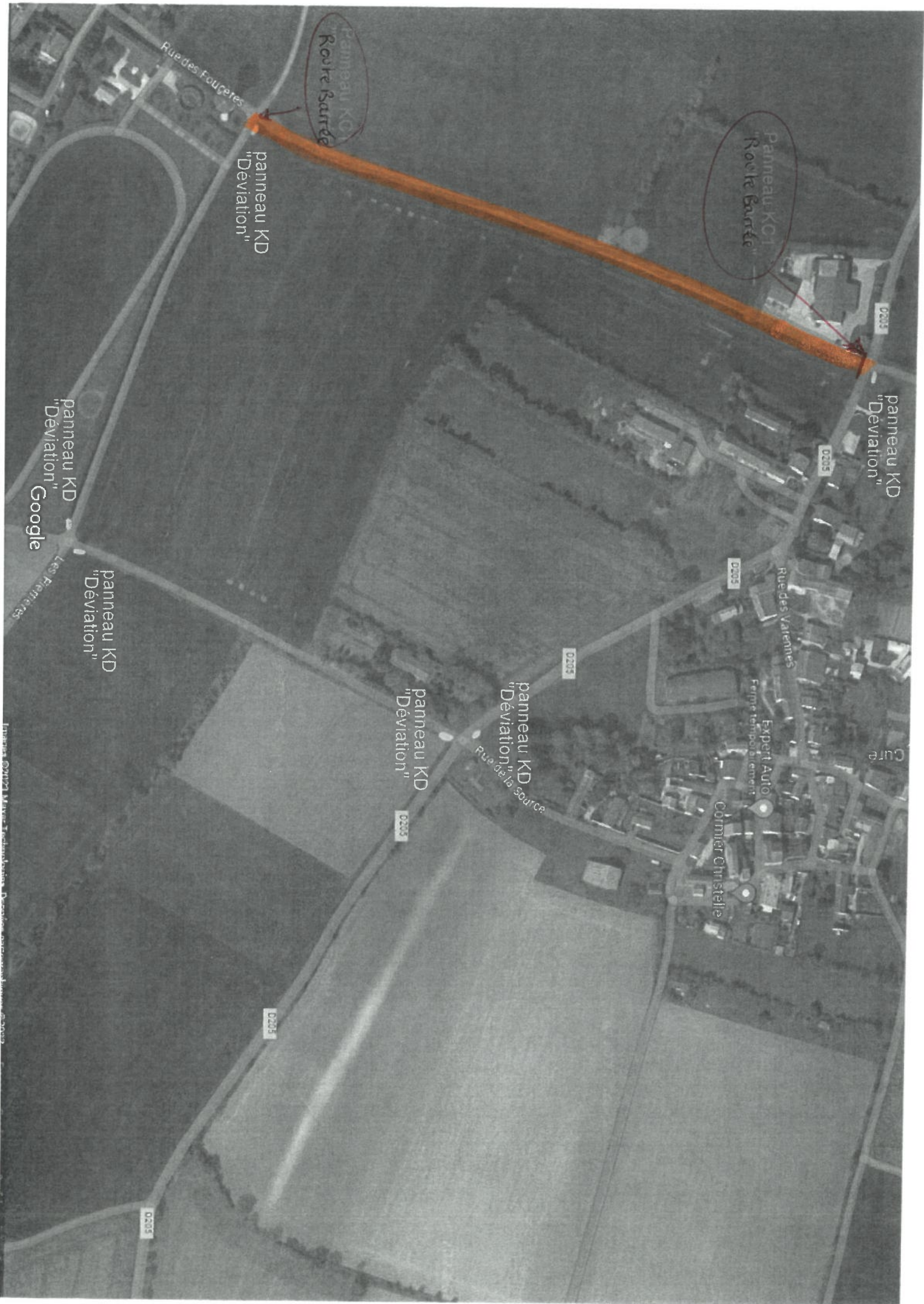
Cormier Christelle

panneau KD
"Déviation"

Rue de la Source

panneau KD
"Déviation"

Imagerie ©1994-2009 Microsoft Corporation. Tous droits réservés. Dernière mise à jour : 2009



panneau KD
"Déviation"

Panneau KC1
"Route Barrée"

Panneau KC1
"Route Barrée"

panneau KD
"Déviation"

Cure

Rue des Varennes

Expert Auto

Ferme Tempollat envent

Cormier Christelle

Rue de la source

0205

panneau KD
"Déviation"

0205

0205

0205

panneau KD
"Déviation"

Google

Les Rivières

Rue des Fougères